

Membre de l'Union Solidaires

Solidaire Unitaire Démocratique - CPPAP : 0616S07934

0,76 euros - n°114 mai - juin 2015

Bimestriel *Directrice de publication: Marie Thérèse Montero
déposé le 30/06/2015*

SUD Éducation 31

52 rue Jacques Babinet,
31100 Toulouse

tel: 05 62 14 66 74

mél: sudeduc31@sudeducation.org

site: <http://sudeduc31.org/>

N° SPECIAL : ANTI REPRESSION

Face au « tout pouvoir » de la hiérarchie, que reste-t-il ?

Que ce soit la presse libre, la poste ou l'éducation nationale, la machine de guerre du système capitaliste, par l'intermédiaire de l'État et de ses bras droits, comme de ses bras gauches, broie l'individu. La violence qu'elle soit verbale, physique ou procédurière que fait subir l'État à ses fonctionnaires ou aux citoyens est des plus inquiétantes.

Une véritable vague de répression s'abat dans notre pays, une volonté terrible de mise au pas pour faire taire les voix discordantes semble être le nouveau mot d'ordre républicain.

Que ce soit nos 6 collègues de Bellefontaine, Yann le postier, Gaëtan l'étudiant, n°1740999 ou Chazerans, l'Etat opprime et la loi triche.

Actuellement, toute forme d'opposition à des décisions hiérarchiques inopportunes est considérée comme une forme d'agitation ; par exemple, l'exercice d'un droit constitutionnel (tel que le droit de grève) est vu comme de l'irresponsabilité et peut être (indirectement) puni quitte à charger d'allégations les dossiers administratifs de collègues.

Quand l'administration se permet de dire à une représentante syndicale en audience « Taisez-vous ! », parce qu'on lui fait remarquer qu'elle ne respecte pas les tours de parole, où est le « dialogue social » ? Il n'y en a pas ! C'est un monologue autoritaire et méprisant.

L'administration ne fait pas dans la dentelle mais dans le tricot à grosses mailles.

A ce stade, pour nous opposer au nouveau triptyque « Autoritarisme-Mépris-Arbitraire » de notre administration, la raison seule ne suffira pas ! Seul un véritable rapport de force fera reculer le gouvernement et sa politique autoritaire d'austérité. Réactivons les principes de solidarité ouvrière !

Nos armes : notre nombre et la grève qui nous donnent la capacité d'actions ! Soyons solidaires et ne baissons pas la tête.

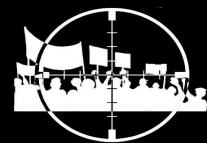
Sommaire

p 2 : soutien à 1740999...

p 4 : grève de la faim à Bellefontaine

p 4 : brève juridique.

**Le dialogue social selon la
rectrice de Toulouse :**



NON A LA REPRESSION !!

Le 1er mars 2015, le site internet d'information IAATA (Information Anti Autoritaire, Toulouse et Alentours) a publié un article rendant compte de la manifestation à Toulouse du 21 février 2015, contre les violences policières et en soutien aux ZAD. On y trouvait notamment des propositions concrètes d'organisation des manifestant-e-s face à la violence policière. Suite à cette publication, une personne (« 1740999 », son adresse IP, qui a permis à la police de l'identifier) a été arrêtée le 6 mai à Toulouse, à 6h30 du matin, et a subi 10h de garde-à-vue. Elle est accusée de « provocation publique à la commission d'un délit ou d'un crime ». Elle encourt cinq ans d'emprisonnement et 40 000 € d'amende. Un rassemblement pique-nique de soutien a lieu le 29 juin, jour du procès, à 12h devant le Palais de Justice.

Dans le contexte de surenchère répressive qui règne à Toulouse depuis plusieurs mois (pensons à la répression des manifestations qui ont suivi la mort de Rémi Fraisse, à l'encadrement démesuré de la manif féministe, etc.), il est important de veiller au respect des médias libres (radios, journaux et sites internet indépendants). Comme l'indique le comité de soutien à 1740999 : « se solidariser face à la répression c'est aussi défendre ces espaces qui diffusent un large éventail de courants de pensées, traitent de la réalité du terrain, et décortiquent les rapports concrets de domination. Face au déploiement de l'arsenal répressif, pour ce procès comme pour tous ceux à venir, il est important de ne pas rester isolé-e face à la justice, de continuer de s'organiser et de se soutenir. ».

Pour aider le comité de soutien, il est possible d'envoyer des dons à l'ordre de « CAJ » (Caisse d'Autodéfense Juridique) c/o Canal Sud 40 Rue Alfred Duméril 31 400 Toulouse. Contact : comitedesoutien@riseup.net

2 Ci-dessous le texte intégral de 1 74 09 99 192.168.0.1 :

1 74 09 99 192.168.0.1 en procès pour lire et soutenir la presse libre

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Je risque 5 ans de prison et 40 000 euros d'amende parce que je suis lecteur et solidaire de la presse libre...

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Parce que ce sont des traces numériques que le grand filet de la surveillance a relevées, des traces d'appareils électroniques.

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Parce que je suis un parmi d'autre, des femmes et des hommes, qui ont plus à craindre qu'à espérer de l'action de l'Etat.

Je suis celui qui « faisait l'apologie de la violence »¹, qui rédige le « vade-mecum du parfait casseur »². Pour les 755 000 lecteurs et lectrices de la Dépêche je serai toujours « un homme de 40 ans, qui avait incité sur un site internet à commettre davantage de casses... »³. Et ce au mépris d'un certain nombre de règles légales, la présomption d'innocence par exemple. Mais combien cela me coûterait-il de porter plainte ? Pour quel résultat au final ? Est-ce que cette justice qui m'attaque est

capable de me défendre ? J'en doute.

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. La police est venue me chercher à 6h30 du matin. J'ai passé 10 heures dans une geôle qui sentait l'urine, ils ont menacé de venir chercher mon fils au lycée, de m'inculper pour apologie de terrorisme... Parce que je lis et que je soutiens la presse libre.

Presse libre parce que libérée des intérêts marchands. Presse libre parce que diverse et déterminée, ancrée localement au plus près des luttes. Une presse qui ne me dit pas quoi penser mais qui me donne à voir, à comprendre, en prenant clairement position.

*L'espace médiatique est la grande scène où se situent les scènes principales de la vie collective ; elle les compose et elle les reflète.*⁴

Sans ces sites internet, ces radios libres, ces journaux il y a tout un tas de choses que je n'aurais sans doute jamais vues. Quelques exemples : Bilal

1 La dépêche du vendredi 8 mai 2015 page 21

2 20 minutess.fr en ligne le 07 mai 2015

3 La dépêche *op.cit.*

4 Georges BALANDIER, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Fayard, 2006, p. 163.

Nzohabonayo tué par la police et qui a été présenté tout d'abord comme djiadiste, c'est grâce au travail du site le Rotative.info que la version policière sera démentie; les circonstances réelles de la mort de Rémi Fraisse sont révélées dans leur intégralité par Reporterre avant que cela soit admis officiellement ; la grève de Radio France en février qui annonçait la plus longue grève de la radio publique de son histoire a été relayée sur Canal Sud et d'une manière générale, ce sont des medias libres qui relaient les paroles des personnes qui luttent. La richesse et la diversité de cette presse est incommensurable. Si je n'ai plus la presse libre je deviens à moitié aveugle. Mon monde n'est plus exprimé que par des artistes et des journalistes, des économistes et des experts, avec qui j'ai, socialement, peu de chose à voir. Cette presse là, ne me donne pas de prise sur le monde qui m'entoure. Au contraire, cette information me le rend distancié, flou, parce que sans correspondance avec ma vie et mes préoccupations. Comme si ce que je vivais n'avait pas de consistance collective. Le monde semble vivre à mille lieux de mon expérience concrète, du chômage, de la précarité, de l'injustice que je constate autour de moi.

À la façon des lunettes, les journaux fabriquent des non-vu à partir duquel le monde est vu¹.

Ces derniers mois ont eu lieu de nombreuses manifestations à Toulouse. Systématiquement la presse locale et nationale a titré sur les « violences », le verre brisé, les courses poursuites. Ça manquait cruellement de certains détails. J'ai vu 500 policiers pour 300 manifestant.e.s, j'ai vu la violence et le mépris vis à vis de tout ce qui ne portait pas d'uniforme. J'ai vu des hommes cagoulés, armés, bloquer des rues. J'ai vu des citoyen.ne.s gazé.e.s sans distinction. J'ai vu les condamnations judiciaires pleuvoir sur des personnes arrêtées au hasard. J'ai vu les entorses à la procédure. J'ai vu la violence du maintien de l'ordre.

Je n'ai rien lu de tout cela dans la presse dominante². Il n'y a que la presse libre qui s'en est

1 Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*, Paris, les Éd. de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1990, p. 244

2 Avec quelques exceptions notables le plus souvent des tribunes ou des blogs périphériques (le monde, médiapart) ... Finalement des points de vue qui ne rentre pas dans la catégorie « information ».

fait le relais.. Ce seulement là que j'ai perçu que je n'étais pas seul à être scandalisé et en colère. Au bout de ces mois d'occupation policière et de procès expéditif, comme si cela ne suffisait pas, je me retrouve moi aussi pris dans la machine judiciaire.

Je sais que mon cas n'est pas isolé. Je sais que beaucoup, qui comme moi, luttent pour un monde débarrassé de l'exploitation et des dominations, connaissent la prison, les vexations, les mutilations... Je sais que beaucoup, parcequ'illelles sont au mauvais endroit au mauvais moment, parce qu'illelles ont la mauvaise couleur de peau, le mauvais passeport, parce qu'illelles sont pauvres, connaissent aussi la prison, les vexations, les mutilations...

Je sais que ce système repose sur une part non négligeable de violence légale. Je le sais parce que je le vis, mais aussi parce que je peux connaître des cas semblables, savoir ce que beaucoup vivent. Parce que je lis la presse libre.

Est-il donc absolument impossible d'opposer aux puissances de l'élimination l'organisation des éliminés ?³

Ces sites, ces radios, ces journaux sont une organisation concrète des éliminé.e.s, des exploité.e.s, des dominé.e.s, des opprimé.e.s. Et c'est pour ça qu'on les attaque, qu'on veut les faire taire.

Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Je risque 5 ans de prison et 40 000 euros d'amende pour faire taire la solidarité et la presse libre !

Quelques exemples de presse libre :

Rebellyon, Paris-Luttes.info, Brest-Info, Renverse.ch, la Rotative, Reims médias libres, IAATA ; Rennes Info, le Jura libertaire, « Article 11 », Soyons sauvages, Espoir Chiapas, Collectif Bon pied bon oeil, Atelier médias libres, « Courant Alternatif », Primitivi, « Jef Klak », le Numéro Zéro, La Brique, « La Lettre à Lulu », Révolte numérique, Radio Zinzine, zad.nadir.org, Contre-faits, l'Actu des luttes (FPP), Journal Résister (Nancy), Revue Lutopik, L'Envolée pour en finir avec toutes les prisons, Lundi Matin, Radio Canut, Lignes de force, Demain le Grand Soir, Archyves, Revue « Z », Le Canard sauvage, Indymedia Nantes, Hors Sol Confusionnisme.info, Mille Babords, « La Gazette de Gouzy », « le Monde libertaire », Regarde à Vue, radio Canal Sud, La Horde, radio La Locale (Ariège), le collectif de Infoaut,...

3 B. Brecht Théorie de la radio 1932 La radio appareil de communication. Discours sur la fonction de la radio

Une enseignante se met en grève de la faim pour dénoncer la répression sans précédent qu'est en train de subir le personnel du collège Bellefontaine.

En cette fin d'année, le rectorat a décidé de sanctionner six enseignants du collège Bellefontaine qui s'étaient engagés dans le mouvement social de décembre 2014.

Ces sanctions se fondent exclusivement sur la base :

- d'une série de rapports fallacieux, diffamatoires et mensongers, fruits de la susceptibilité d'un chef d'établissement débutant.
- des faits de grève. Ce qui est pourtant un droit constitutionnel.

Ces enseignants travaillant en zone sensible, réclamaient seulement la mise en place, pour leurs élèves, des moyens promis par le gouvernement dans le cadre de la réforme REP+ dont ils sont préfigurateurs.

Aujourd'hui ils se battent pour nos libertés et contre une institution qui impose sa propre loi en se posant comme juge et partie.

Une de ces six enseignantes a entamé une grève de la faim lundi 22 juin afin de montrer sa volonté de voir rétablie la vérité sur son travail et lever les sanctions iniques qui la frappent elle et ses collègues, solidaires de son action.

Pour plus d'infos sur la lutte du collège Bellefontaine, consulter le site de SUD Éducation 31 mais aussi le compte facebook du "collectif du 22 mai" <https://www.facebook.com/Collectif22mai?fref=ts>

Brève juridique

4

Nous avons récemment dû accompagner des collègues pour consulter leur dossier administratif.

Donc voici une petite brève juridique qui va nous rappeler les règles qui régissent ce dossier un peu particulier.

Ce dossier est **unique, il se trouve au rectorat** et est créé lors de la mise en fonction (titulaire, stagiaire, non titulaire ...). On y trouve les éléments tels que les décisions de nomination, de titularisation, d'avancement, d'affectation, de mutation... ainsi que les documents relatifs à d'éventuelle(s) sanction(s) disciplinaire(s). Certains éléments de la vie du fonctionnaire ne doivent pas être présents. Par exemple, tout ce qui concerne les activités syndicales, religieuses ou philosophiques est totalement prohibé.

Nous avons tous le droit de consulter notre dossier et, lors de la consultation, nous devons vérifier que la tenue de ce document soit bien réglementaire. Une des choses les plus importantes est la **numérotation chronologique et sans discontinuité des pièces qui le constituent**. Si ce n'est pas le cas on peut alors juridiquement parler de « **défaut de numérotation et de classement** » qui peut, dans certains cas, amener une irrégularité dans la procédure disciplinaire. « Toutes les notes, feuilles signalétiques et tous autres documents » composant le dossier doivent être transmis à l'agent. (loi du 22/04/1905 article 65). Cette consultation doit être gratuite et il est possible de demander une copie (bien évidemment aux frais de la personne qui sollicite son dossier_ loi 78-752 du

17/07/1978 article 4). A noter : ni l'IEN ni IPR ne peuvent accéder au dossier administratif

Finissons cette brève par un petit exemple qui montre à quel point l'administration se moque bien de nos droits et comment elle les bafoue de manière insidieuse et éhontée.

Je mute dans une nouvelle académie et, à la rentrée, j'ai droit à une inspection de bienvenue. Lors de l'entretien, l'inspecteur demande au chef d'établissement de lui apporter le dernier rapport d'inspection me concernant (histoire vraie)... Chercher l'erreur ! Comment est-il possible que le chef d'établissement ait accès à mes rapports d'inspection et donc à mon dossier qui est unique et qui se trouve au rectorat... ? Le chef aurait-il un dossier illégal sur moi dans mon établissement ... ? Pourquoi l'inspecteur veut-il avoir accès à un document qui m'est personnel et cela avant de rédiger son propre rapport d'inspection ? Nous sommes alors en droit de nous poser la question de l'objectivité du futur rapport. Nous pourrions également lui reprocher d'abuser de son pouvoir hiérarchique pour avoir accès à des documents qui concernent notre vie privée et ce, bien que nous vivions, paraît-il, dans un état de droit où la vie privée est une notion qui, depuis peu, a perdu beaucoup de son sens.

A nous d'être vigilant-e-s et ne les laissons plus faire !!

